

## Politique relative aux droits humains

### Notre engagement

Chez Aggreko, nous nous engageons à défendre et promouvoir les droits humains dans tous les aspects de nos activités. Nous pensons que toutes les personnes doivent être traitées avec dignité, équité et respect. Cet engagement repose sur les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Cette politique s'applique à toutes les entreprises du groupe Aggreko.

Nous attendons le même engagement de la part de nos fournisseurs, clients, sous-traitants et partenaires commerciaux.

### Ce que nous faisons

- Respecter les droits humains dans toutes nos activités, où que nous travaillions.
- Interdire toutes les formes de travail forcé, de travail des enfants et de traite des êtres humains.
- Garantir des conditions de travail équitables, y compris des lieux de travail sûrs, des heures de travail raisonnables et des salaires équitables.
- Promouvoir l'inclusion et interdire toute forme de discrimination ou de harcèlement.
- S'engager avec les parties prenantes pour comprendre et traiter les risques liés aux droits humains dans notre chaîne de valeur.
- Fournir un accès aux mécanismes de réclamation et soutenir ceux qui s'expriment.

### Ce que nous ne faisons pas

- Tolérer toute forme d'esclavage moderne, y compris le travail forcé ou involontaire.
- Travailler avec des fournisseurs ou des partenaires qui ne respectent pas nos normes en matière de droits humains.
- Ignorer ou ne pas agir sur les rapports de violations des droits humains.
- Prendre des sanctions à l'encontre de toute personne qui signale une préoccupation légitime relative aux droits humains.

### Exemples de problèmes liés aux droits de l'homme

- Un fournisseur qui fait appel au travail des enfants dans son processus de fabrication.
- Un entrepreneur qui retient les passeports des travailleurs migrants pour restreindre leurs déplacements.
- Des employés contraints de travailler des heures excessives sans repos ni rémunération des heures supplémentaires.
- Un membre de l'équipe harcelé ou discriminé sur la base de son genre, de sa race, de sa religion ou de son orientation sexuelle.



- Un site qui ne fournit pas d'eau potable ou d'installations sanitaires sûres aux travailleurs.
- Un fournisseur qui paie des travailleurs en dessous du salaire minimum légal.
- Menace ou licenciement d'un lanceur d'alerte après qu'il a signalé des pratiques dangereuses ou déloyales.

### **Ce que vous devez faire**

- Connaissez et suivez cette politique et notre Code de conduite
- Exprimez-vous si vous constatez ou soupçonnez une violation des droits de l'homme – utilisez notre service Speaking Up ou parlez-en à votre responsable, à votre équipe RH, votre équipe juridique ou votre équipe de conformité.
- Signalez immédiatement vos préoccupations – même si vous avez des doutes, il vaut mieux soulever le problème.

### **Vous avez besoin d'aide ?**

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant des problèmes liés aux droits humains, contactez :

- Votre supérieur
- L'équipe People
- L'équipe juridique ou de conformité
- Le directeur du développement durable et de la conformité d'Aggreko

Vous pouvez également signaler votre problème de façon anonyme en passant par le service Speaking Up. Ce service est disponible en plusieurs langues et tous les signalements sont traités de manière confidentielle.

Vous pouvez soumettre un rapport Speaking Up en ligne via le portail accessible à l'adresse suivante :

[www.safecall.co.uk/file-a-report/](http://www.safecall.co.uk/file-a-report/)

Vous pouvez également contacter le service Speaking Up par téléphone aux numéros de téléphone locaux disponibles à l'adresse :

<http://www.safecall.co.uk/file-a-report/telephone-numbers/>

**Juillet 2025**